# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2021

# AFFAIRE COMMUNE ARGENVILLIERS c/MUSSEAU-NEVEU

Le Maire informe le conseil municipal que les consorts MUSSEAU-NEVEU, dans l'affaire du bornage judiciaire du chemin de « La Gripaine » ont fait appel devant la cour de Versailles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à agir devant la cour d'Appel de Versailles et l'autorise à signer la convention d'honoraires avec la SCP POISSON & CORBILLE-LALOUE, Société d'avocats inscrite au Barreau de Chartres, demeurant 6 rue Saint Brice 28000 Chartres.

Monsieur Pascal TRECUL n'a pas pris part à la délibération.

# **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé à « La Tubénie » a fait l'objet d'un avis favorable d'Energie Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2022.

Le montant des travaux s'élèverait à 244 000 euros HT. La participation financière de la commune serait à 99 750.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite étudier plus en détail le projet et demande à Monsieur le Maire de se rapprocher d'Energie 28 avant de prendre la décision. La commission des travaux doit se réunir pour étude.

#### **PONT PLUI**

Le Maire donne le compte-rendu des dernières réunions du PLUi organisées par la CDC du Perche pour étude de zonage afin de finaliser le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Le projet correspond globalement au vœux de la municipalité.

### **VOIE VERTE**

Le Maire demande au conseil de finaliser le projet afin de l'intégrer dans le PLUi

#### ORGANISATION BANQUET DES AINES

La date du banquet des ainés de la commune ayant été fixée au 5 décembre prochain, le Maire expose au conseil que le prix du repas pour les personnes payantes doit être délibéré.

Le conseil Municipal, après délibération, décide le prix du repas à 30 euros.

Les inscriptions pour le repas seront reçues à la mairie jusqu'au 1er décembre 2021

# Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57;

Vu le paragraphe III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57;

Destinée à être généralisée (hormis pour les budgets sous M4), la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la nomenclature budgétaire et comptable M57;
- d'autoriser le Maire à signer la future convention entre la commune et l'État portant l'expérimentation du compte financier unique ;
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants : Budget principal
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# **DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de faire une décision modificative :

- Compte 60621 : 1 000 euros
- Compte 66111: + 1 000 euros

## **POINT PROJETS EN COURS**

Le conseil municipal fait le point sur les travaux en cours

- Réhabilitation de la cloche de l'église : le devis a été envoyé aux services de la DRAC pour étude. Mme ROUSSELET est en attente de devis concernant l'enlèvement de la cloche par la toiture.
- Reprise de fossés : La Belle Arrivée, Bellegarde, en cours.
- <u>Fossé « Les Petites Gouatronnières</u> » : nous attendons un dernier devis, les travaux devraient débutés en décembre.

- Entrée de l'école : les travaux sont terminés. D'autre part, dans le cadre de la sécurisation de l'école, il serait souhaitable de faire installer une sonnette au portillon ainsi qu'une serrure au portail. Nicolas COUTANCEAU a demandé des devis
- <u>Changement de fenêtres</u>: quatre petites fenêtres à l'école ainsi que de trois fenêtres au logement de la mairie seraient à changer.
- <u>Citystade</u>: Nicolas COUTANCEAU donne le compte-rendu de la dernière réunion de travail intercommunale Argenvilliers-Beaumont concernant le projet commun d'installation d'un Citystade sur le stade de la commune de Beaumont-les-Autels, il présente les devis :

Terrassement: 32 000 € HT
 City: 53 000 € HT
 Complément jeux enfants: 11 815 € HT
 Complément activités adultes: 8 302 € HT

Ces installations seraient subventionnées à hauteur de 80 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable, à l'unanimité, à la réalisation de ce projet.

# **QUESTIONS DIVERSES**

- **Point sur la fête de la Rosière** : Le Maire fait le point sur la journée du 6 novembre dernier, fête de la rosière.
- Achat de malles de confinement pour l'école : le conseil décide d'acquérir deux malles de confinement pour les classes, conformément à la demande du Rectorat.
- Courriers divers : le Maire donne lecture de divers courriers

Prochaine réunion le 16 décembre 2021 à 20 heures